

CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES DANS LE CAS DE LA SOUSCRIPTION A LA COPIE DE SECURITE DE VOS DONNEES EXTERNALISEES

CONDITIONS GENERALES

Ces conditions particulières complètent les conditions générales de ventes. L'acceptation de ces conditions particulières implique l'acceptation des conditions particulières du logiciel de sauvegarde et les conditions générales de vente.

DUREE

La durée est liée et identique aux conditions particulières de sauvegarde. L'arrêt de la maintenance de la sauvegarde entraîne l'impossibilité de maintenir la copie de sécurité.

PORTEE

Ce contrat porte exclusivement sur le service de copie de sécurité, les conditions générales de vente s'appliquent, ou d'éventuelles conditions particulières.

DEFINITION DE LA COPIE DE SECURITE

La copie de sécurité est un service permettant au client de confier ses données en plus de la sauvegarde locale à CHRONOTECH. La copie de sécurité est effectuée par des scripts qui peuvent être terminés par l'envoi d'un e-mail à un ou plusieurs destinataires.

La copie de sécurité est soumise à l'achat du logiciel de sauvegarde et donc soumis aux mêmes conditions que le logiciel de sauvegarde. La copie de sécurité ne se substitue pas à la sauvegarde locale.

Les actions de copie de sécurité sont faites par scripts sont définies avec le client, tant en choix des données à sauvegarder qu'en rythme et fréquence.

Le client est informé que :

- tout document enregistré en dehors des dossiers définis ne sera pas sauvegardé.
- tout document resté en cours d'utilisation pendant la sauvegarde risque ne pas être sauvegardé et/ou de bloquer la sauvegarde.

- si le serveur CHRONOTECH de destination n'est pas accessible au moment de l'exécution du script, la sauvegarde ne sera pas effectuée.

- Le serveur CHRONOTECH est situé dans les locaux de CHRONOTECH. Toute modification du lieu de stockage du serveur entraîne l'information du client.

L'envoi de mail en fin de script, si l'option a été acceptée par le client, Il doit être contrôlé par le client (personne ou service destinataire de l'E-mail de compte rendu).

Si l'envoi de mail n'est pas activé, le client reconnaît qu'il ne pourra se prévaloir du manque d'information et d'un éventuel échec de sauvegarde sans en avoir été averti.

Si une copie est envoyée à CHRONOTECH, la responsabilité de suivi des comptes rendus reste au client. Si CHRONOTECH est destinataire des E-mails, elle n'est pas tenue d'en assurer le suivi ou la cohérence. Cependant CHRONOTECH contrôle les comptes rendus de sauvegarde en ECHEC.

Un compte rendu « REUSSIE » indique seulement que le script s'est déroulé normalement, sans problème technique apparent. Il revient au client de lire le compte rendu, le volume de donnée et le nombre de fichier doit être sensiblement habituel et normal.

Il revient au client de s'assurer qu'il reçoit bien un compte rendu à chaque fin de script (fonction du rythme et fréquence définis). La non réception de l'E-mail de compte rendu ou un compte rendu « ECHEC », indique un problème lié à la sauvegarde. Il convient de s'en occuper sans délai en avertissant CHRONOTECH au plus tôt pour quelle puisse intervenir ou vous indiquer les actions que vous devez mener (par mail : hotline@chronotech.net ou téléphone).

Base de Données

CHRONOTECH vous garantit la restauration de votre base de données uniquement si celle-ci a été au préalable générée par l'outil de backup de CHRONOTECH de votre base de données.

Aucune sauvegarde de base de données réalisée à chaud n'offre de garantie de restauration dans un état stable.

CHRONOTECH décline toute responsabilité sur la sauvegarde des bases de données réalisées à chaud.

VOLUME DE DONNEES

Le client souscrit pour un volume de donnée défini, en cas de dépassement, CHRONOTECH averti le client par e-mail, en l'absence de correction de la situation sous 30 jours ou en l'absence de réponse, CHRONOTECH pourra bloquer l'augmentation de volume ceci pouvant impliquer un blocage de nouvelles copies de sécurité sans message d'erreur.

PRESTATIONS COMPRISES

La société CHRONOTECH assure les prestations suivantes :

- le support téléphonique illimité sur les fonctionnalités de la copie de sécurité
- les nouvelles fonctionnalités.
- les corrections de bogues
- l'assistance dans la recherche d'un motif de compte rendu en échec.
- l'assistance dans l'interprétation des e-mails de compte rendu.

PRESTATIONS NON COMPRISES

D'une façon générale, ne sont pas incluses les prestations informatiques d'environnement, et de formation, donc en particulier :

- la formation sur site ou par téléphone,
- la programmation de scripts,
- intervention sur site
- L'administration de votre réseau et de vos comptes E-mail, les droits informatiques nécessaires au bon fonctionnement de nos logiciels lié à la sauvegarde.
- Les demandes de modifications spécifiques à votre entreprise,
- l'assistance pour dysfonctionnement de votre connexion ADSL, de votre réseau, ...
- la réinstallation en cas de changement de matériel informatique,
- support sur les logiciels avec lesquels nous pouvons éventuellement nous interfacer mais pour lesquels nous ne sommes pas les concepteurs. Logiciels de messagerie, logiciels de comptabilité, ...

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Espace de stockage supplémentaire

Le Client peut augmenter l'espace de stockage. A ce titre, toute augmentation implique une redevance supplémentaire.

Le volume des Données est indiqué par le Client dans la Commande.

L'augmentation intervenue en cours de mois donnera lieu à facturation pour le volume entier. Le Contrat pourra être révisé de plein droit par CHRONOTECH si le volume des données stockées, devient supérieur à celui défini dans la commande. Vous serez informé par mail et disposerez de trente (30) jours pour, soit de réduire le volume des données, soit de souscrire une prestation supplémentaire d'espace de stockage.

UTILISATEUR

Le nombre d'utilisateurs correspondant à la solution commandée par le client est modifiable. A ce titre, toute ouverture d'accès supplémentaire implique un droit d'entrée et une redevance supplémentaire.

L'ouverture d'un accès supplémentaire en cours de mois donne lieu à facturation pour le mois entier. Tout accès supplémentaire non utilisé reste dû.

ACCES AUX FICHIERS EN LIGNE

CHRONOTECH met à disposition du client un accès MyDesk permettant au client de contrôler, consulter et récupérer les fichiers copiés, en toute autonomie.

Le Service est accessible à l'adresse sécurisée <https://www.mydesk.run> via un identifiant et un mot de passe fourni au client. CHRONOTECH s'efforce d'assurer une accessibilité au Service 24h/24, 7j/7. Toutefois, le Client est averti des aléas techniques inhérents à l'internet, et des interruptions d'accès qui peuvent en résulter. En conséquence, CHRONOTECH ne peut être tenue responsable des éventuelles indisponibilités ou ralentissements. En outre, le Client est informé de la possibilité d'interruption du service aux fins de Maintenance de la Solution et de l'infrastructure technique. CHRONOTECH s'efforcera de minimiser les plages horaires consacrées à cette Maintenance et d'en informer le Client à l'avance, mais CHRONOTECH ne pourra être tenu responsable de l'impact éventuel de cette indisponibilité sur l'effectivité de la Solution ou les activités du Client. En cas de perte ou de vol d'un mot de passe, l'administrateur est le seul à pouvoir demander au serveur de lancer la procédure de réinitialisation de mot de passe. Dans cette éventualité, l'utilisateur en informe l'administrateur sans délai, afin qu'un nouveau mot de passe soit généré et lui soit adressé. Les Identifiants sont destinés à réserver l'accès à la Solution aux utilisateurs du Client, à protéger l'intégrité des données et la disponibilité de la solution, ainsi que l'intégrité, la disponibilité et la confidentialité des données du client telles que transmises par les utilisateurs. Les codes sont strictement personnels et confidentiels, sous la seule responsabilité du Client, qui veille à ce que les utilisateurs habilités à utiliser la solution ne les communiquent à aucun tiers. Toute connexion/opération effectuée via les codes du client est réputée effectuée par lui. CHRONOTECH dégage toute responsabilité en cas d'utilisation de la solution par un tiers au moyen des codes personnels des utilisateurs du client.

FIN DE SOUSCRIPTION/ABSENCE DE REGLEMENT

L'arrêt de souscription de la sauvegarde entraîne l'arrêt du service copie de sécurité. La fin de souscription du service copie de sécurité entraîne le blocage de la fonction de récupération de données par l'accès au compte MyDesk créé à cet effet. CHRONOTECH détruira les données présentes sur le serveur dans un délai de 30 jours. Le client pourra donc récupérer ses données tant que le compte est actif sans notre intervention.

HORAIRES DU SUPPORT TELEPHONIQUE

Le support est assuré pendant les heures ouvrables de CHRONOTECH.

INTERVENTION TECHNIQUE, RESPONSABILITE

Obligation de moyens et non de résultats. Nous ne saurions être tenus pour responsables des conséquences directes ou indirectes en cas de pertes des données ou autres fichiers informatiques quelles qu'en seraient la raison et les conséquences.

MODIFICATION DU SERVICE ET DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES

CHRONOTECH se réserve le droit de modifier, suspendre ou d'interrompre en tout temps le service en tout ou en partie. Dans le cas où CHRONOTECH prévoit que ses actions pourraient affecter significativement votre utilisation du service, CHRONOTECH fera en sorte de vous prévenir à l'avance par e-mail, en vous envoyant un mail.

CHRONOTECH se réserve le droit de modifier les présentes Conditions générales et particulières à tout moment et les nouvelles Conditions seront effectives dès leur publication sur le site CHRONOTECH.

Toutes les modifications matérielles s'appliqueront prospectivement uniquement. Le simple fait que vous continuez d'utiliser l'un ou l'autre des produits après une telle modification signifie que vous acceptez de vous soumettre aux nouvelles Conditions générales. Pour vous tenir informé des éventuels changements, consultez régulièrement la version en vigueur des Conditions générales publiée sur le site www.chronotech.net. Si vous n'acceptez pas les Conditions générales, alors cessez immédiatement d'utiliser les produits.

CONFIDENTIALITE

CHRONOTECH s'engage à ne divulguer aucune information confidentielle à laquelle il aurait eu accès au cours d'une intervention ou lors du stockage des fichiers sur ses serveurs.

Les données déposées en copie de sécurité sur les serveurs CHRONOTECH, restent la propriété inaliénable du client.

Le client s'engage à ne divulguer aucun "savoir faire" transmis par CHRONOTECH lors de ses interventions.

Le client s'engage à ne montrer aucun module logiciel ni expliquer le fonctionnement à toute personne liée directement ou indirectement à une société qui aurait un logiciel concurrent existant ou en projet.

Le Client, Nom et Qualité du signataire: _____

Signature du client avec la mention manuscrite "bon pour accord"